

Luxembourg, le

- 4 JAN. 2005

Références:
Annexes:

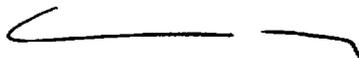
Streff S.à r.l.
Monsieur Max Chorus
138, route d'Arlon
L-8008 Strassen

Monsieur,

Comme suite à votre demande du 13 décembre 2004, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'autorisation ministérielle prescrite par la loi.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre du Trésor et du Budget,



Luc FRIEDEN

Grand-Duché de Luxembourg

GOVERNEMENT

Ministère des Finances



Autorisation d'établissement no. 1//05

Vu la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,

Streff s.à r.l.

ayant son siège social à 138, route, d'Arlon
L-8008 Strassen

est autorisée à exercer l'activité

- d'agent de communication à la clientèle

conformément à l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Luxembourg, le 3 janvier 2005

Le Ministre du Trésor et du Budget,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Frieden'.

Luc Frieden